

Assemblée Générale du 26 mai 2016 Résultats du scrutin

L'Assemblée Générale Mixte de la Société s'est tenue le 26 mai 2016. L'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'administration a été adopté et l'ensemble des résolutions proposées par le Comité d'entreprise a été rejeté selon les modalités ci-après.

	Pour toutes les résolutions à l'exception de la résolution 31	Pour la résolution 31
Nombre total d'actions ayant droit de vote :	253 776 342	253 776 342
Nombre d'actionnaires présents, représentés, ayant donné pouvoirs au Président ou ayant voté par correspondance :	1 007	1 011
Nombre de voix des actionnaires présents, représentés, ayant donné pouvoirs au Président ou ayant voté par correspondance :	321 162 660	332 691 464

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

		Total des voix	Nombre	Proportion	Pour	Contre		Abstention ³		
N°	Résolutions adoptées	exprimées	d'actions représentées	du capital représentée ²	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015	320 523 069	202 625 865	79,84 %	320 502 783	99,99	20 286	0,01	420	-
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015	320 523 069	202 625 865	79,84 %	320 502 783	99,99	20 286	0,01	420	-
3	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015	331 517 051	208 391 069	82,12 %	331 216 489	99,91	300 562	0,09	534 338	-
4	Option pour le paiement du dividende en actions	319 998 267	202 625 865	79,84 %	319 591 578	99,87	406 689	0,13	525 222	-
5	Conventions réglementées	320 523 068	202 625 865	79,84 %	319 066 909	99,55	1 456 159	0,45	421	-
6	Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à Monsieur Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration	320 506 663	202 625 865	79,84 %	315 567 639	98,46	4 939 024	1,54	16 895	-
7	Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à Monsieur Bernard Charlès, Directeur Général	320 956 252	202 625 865	79,84 %	261 093 157	81,35	59 863 095	18,65	69 606	-

¹ Conformément aux stipulations de l'article 11 des statuts de la société.
² Sur la base du nombre total d'actions ayant droit de vote au 24 mai 2016 à 00 h, heure de Paris, France.

Le nombre d'abstentions est indiqué conformément aux dispositions de l'article R. 225-106-1, 3°du Code de commerce mais il est rappelé qu'en application des dispositions légales applicables aux sociétés européennes et des stipulations de l'article 29 paragraphe 3 des statuts, pour le calcul de la majorité, les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Annule et remplace les résultats publiés le 30 mai 2016

		Total des voix	Nombre	Proportion	Pour		Contre		Abstention ³	
N°	Résolutions adoptées	exprimées	d'actions représentées	du capital représentée²	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%
8	Renouvellement du mandat de Madame Marie- Hélène Habert	320 720 213	202 625 865	79,84 %	292 278 113	91,13	28 442 100	8,87	35 576	-
9	Nomination d'un nouvel administrateur	320 488 369	202 625 865	79,84 %	286 245 364	89,32	34 243 005	10,68	35 120	-
10	Fixation du montant des jetons de présence	320 522 246	202 625 865	79,84 %	320 365 764	99,95	156 482	0,05	1 261	-
11	Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire	318 865 330	202 625 865	79,84 %	314 491 330	98,63	4 374 000	1,37	1 928 159	-
12	Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant	320 777 048	202 625 865	79,84 %	315 941 216	98,49	4 835 832	1,51	16 441	-
13	Autorisation d'acquérir des actions de Dassault Systèmes SE	320 872 577	202 625 865	79,84 %	274 582 474	85,57	46 290 103	14,43	29 905	-

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

		Total des voix	Nombre	Nombre Proportion		Pour		Contre		on ⁵
N°	Résolutions adoptées	exprimées	d'actions représentées	du capital représentée ⁴	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%
14	Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions	320 493 822	202 625 865	79,84 %	318 512 384	99,38	1 981 438	0,62	200	-
15	Autorisation donnée au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux et du personnel salarié de la Société et des sociétés liées emportant de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	318 352 164	202 625 865	79,84 %	253 596 738	79,66	64 755 426	20,34	2 753 151	-
16	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	320 055 526	202 625 865	79,84 %	315 178 393	98,48	4 877 133	1,52	430 116	-
17	Modifications des statuts	320 448 118	202 625 865	79,84 %	313 736 086	97,91	6 712 032	2,09	45 904	-

⁴ Sur la base du nombre total d'actions ayant droit de vote au 24 mai 2016 à 00 h, heure de Paris, France.

⁵ Le nombre d'abstentions est indiqué conformément aux dispositions de l'article R. 225-106-1, 3° mais il est rappelé qu'en application des dispositions légales applicables aux sociétés européennes et des stipulations de l'article 29 paragraphe 3 des statuts, pour le calcul de la majorité, les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

N°		Total des voix Nombre		Proportion	Pour		Contre		Abstention ⁷	
	Résolutions adoptées	exprimées	d'actions représentées	du capital représentée ⁶	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%
18	Pouvoirs pour les formalités	320 484 881	202 625 865	79,84 %	320 472 630	99,99	12 251	0,01	9 137	-

<u>Résolutions proposées par le Comité d'entreprise</u> <u>De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire</u>

		Total des voix	Nombre	Proportion	Pour		Contre		Abstention9	
N°	Résolutions rejetées	exprimées	d'actions représentées	du capital représentée ⁸	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%
A1	Modifications des statuts relatives à l'élection de l'administrateur représentant les salariés	319 915 018	202 625 865	79,84 %	13 263 318	4,15	306 651 700	95,85	900 829	-
A2	Modifications des statuts relatives à la désignation par le Comité d'entreprise de l'administrateur représentant les salariés	320 616 686	202 625 865	79,84 %	4 188 505	1,31	316 428 181	98,69	269 161	-
В	Modifications des statuts relatives à la nomination de l'administrateur représentant les salariés en qualité de membre de droit du Comité des Rémunérations et de Sélection	319 270 680	202 625 865	79,84 %	10 839 038	3,39	308 431 642	96,61	265 920	-
С	Modifications des statuts relatives au versement des jetons de présence dus à l'administrateur représentant les salariés à La Fondation Dassault Systèmes	318 665 419	202 625 865	79,84 %	3 775 925	1,18	314 889 494	98,82	921 081	-
D	Autorisation donnée à l'administrateur représentant les salariés de publier un bulletin d'information trimestriel aux salariés	319 382 666	202 625 865	79,84 %	12 516 427	3,92	306 866 239	96,08	108 025	-

⁶ Sur la base du nombre total d'actions ayant droit de vote au 24 mai 2016 à 00 h, heure de Paris, France.

⁷ Le nombre d'abstentions est indiqué conformément aux dispositions de l'article R. 225-106-1, 3° mais il est rappelé qu'en application des dispositions légales applicables aux sociétés européennes et des stipulations de l'article 29 paragraphe 3 des statuts, pour le calcul de la majorité, les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

⁸ Sur la base du nombre total d'actions ayant droit de vote au 24 mai 2016 à 00 h, heure de Paris, France.

Le nombre d'abstentions est indiqué conformément aux dispositions de l'article R. 225-106-1, 3° mais il est rappelé qu'en application des dispositions légales applicables aux sociétés européennes et des stipulations de l'article 29 paragraphe 3 des statuts, pour le calcul de la majorité, les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.